

Communauté d'agglomération
Mont Saint-Michel - Normandie

RAPPORT DÉFINITIF de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

●
Année 2020



I.	TRANSFERTS DES COMMUNES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION	3
A.	TRANSFERT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)	4
1.	<i>Commune nouvelle de Saint James</i>	6
2.	<i>Saint Aubin de Terregatte</i>	6
3.	<i>Commune nouvelle d'Avranches St Martin des Champs</i>	7
a)	Le Nautilus - Rue de Verdun	7
b)	Les p'tits loups - Jacques Prévert.....	8
c)	Parisy.....	8
d)	Camille Claudel	8
4.	<i>Céaux</i>	9
5.	<i>Le Parc</i>	9
6.	<i>Sartilly Baie Bocage</i>	10
7.	<i>Le Val Saint Père</i>	11
8.	<i>Saint Senier sous Avranches</i>	11
9.	<i>Sacey</i>	12
10.	<i>Isigny le Buat</i>	12
11.	<i>Saint Quentin sur le Homme</i>	13
B.	TRANSFERT DES EAUX PLUVIALES - AVRANCHES.....	15
1.	<i>Le contexte</i>	15
2.	<i>Les données techniques</i>	15
a)	Secteur Avranches (4 bassins concernés).....	16
b)	Secteur Saint Martin des Champs (7 bassins concernés)	17
3.	<i>La méthodologie utilisée pour l'évaluation des charges</i>	19
a)	Simulations sur la base des références « hypothèses locales hautes ».....	20
b)	Simulations sur la base des références « hypothèses locales basses »	21
II.	RESTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERS LES COMMUNES	24
A.	GENDARMERIE DE DUCEY	24
1.	<i>L'historique du dossier</i>	25
2.	<i>La valorisation du fonctionnement de l'équipement</i>	25
3.	<i>La valorisation de l'investissement de l'équipement</i>	25
B.	LES MERCREDIS SPORTIFS	27
A.	<i>Mortain Bocage</i>	27
C.	LE RELAIS D'INFORMATIONS SERVICES (R.I.S) LE TEILLEUL.....	28
1.	<i>Contexte</i>	28
2.	<i>Valorisation du fonctionnement</i>	29
D.	TAP – VAL DE SEE	30
E.	GARDERIES.....	31
3.	<i>A. Mortain Bocage</i>	31
4.	<i>B. Romagny Fontenay</i>	31
III.	ANNEXES.....	33

I. Transferts des communes à la Communauté d'Agglomération

Dans un souci de simplification, les chiffres relatifs à l'évaluation des charges transférées / restituées ont été arrondis à l'euro le plus proche.

A. Transfert des Accueils Collectifs de mineurs (ACM)

Lors de la fusion des 5 communautés de communes en 2017, la compétence jeunesse n'a pas été harmonisée au préalable. La compétence a donc continué à être exercée de façon différenciée du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

L'harmonisation de cette compétence entraîne donc des transferts de compétence différents entre les communes ; le niveau de transfert étant fonction de l'origine de la commune dans leur ancienne communauté de communes.

L'harmonisation est entrée en application au 1^{er} janvier 2020 et il a été décidé que la communauté d'agglomération porterait la compétence des Accueils Collectifs de Mineurs sur le temps périscolaire, à l'exception des TAP, et extrascolaire. Par conséquent lorsque l'accueil des enfants est organisé dans le cadre d'une garderie la compétence est communale.

Les ACM et les garderies correspondent à des modes d'organisation différents dans la façon d'accueillir les enfants :

- Les ACM sont déclarés auprès de la DDCS qui impose de respecter un taux d'encadrement, un taux de professionnalisation parmi les encadrants et d'avoir un projet pédagogique. En contrepartie de ces contraintes, la CAF alloue des subventions pour le fonctionnement,
- Les garderies ne sont pas déclarées auprès de la DDCS ; elles ne sont donc pas soumises à ces obligations mais ne donnent pas droit aux subventions de la CAF.



Le périscolaire correspond au temps avant et après l'école (matin, midi et soir) sur la période scolaire du lundi au vendredi.

L'extrascolaire correspond à la période des vacances scolaires et des week-ends.

Pour l'évaluation des charges de personnel il a été proposé aux communes, dans un souci de simplicité pour les mises à disposition à venir et dans un souci d'équité entre les communes, **de partir sur un coût horaire forfaitaire de 20 €.**

Ce forfait sert à calculer les charges transférées pour les années passées (et donc à déterminer le montant de l'attribution de compensation) mais il servira également à calculer **le coût des futures mises à disposition dans le cadre des refacturations, quel que soit le sens**, avec les communes.

En procédant ainsi, le choix du forfait sera **neutre** comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Schéma de fonctionnement budgétaire lors du transfert quand le personnel reste communal et qu'il est mis à disposition

BUDGET COMMUNAL 2019 AVANT TRANSFERT COMPETENCE

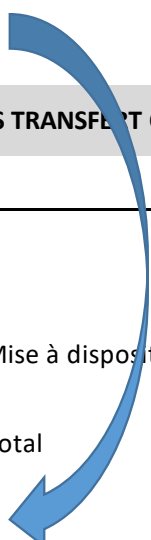
Dépenses		Recettes	
Charges de personnel au réel	7 268		
Total	7 268	Total	0

RESTE A CHARGE 7 268

BUDGET COMMUNAL 2020 APRES TRANSFERT COMPETENCE

Dépenses		Recettes	
Charges de personnel au réel	7 268		
Evaluation charge de personnel au forfait	7 500	Mise à disposition au forfait	7 500
Total	14 768	Total	7 500

RESTE A CHARGE 7 268



Le principe de neutralité est assurée quelques soit le mode de calcul retenu (évaluation des charges de personnel au réel ou au forfait) à condition que le mode de calcul retenu soit le même pour l'évaluation de la charge et la mise à disposition

Enfin au vu de l'évolution des chiffres sur les 3 dernières années il est proposé de retenir pour toutes les communes les éléments de **l'année 2019** qui correspondent le plus au coût du service actuel.

1. Commune nouvelle de Saint James

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune nouvelle de Saint James concerne les ACM périscolaire et extrascolaire. L'ACM périscolaire comprend le temps du matin et du soir et le temps du mercredi (mercredi après-midi ou mercredi toute la journée en fonction du rythme scolaire retenu par la commune) ; le temps du midi restant de compétence communale.

L'Accueil Jeunes n'est pas concerné par ce transfert car il était déjà de compétence communautaire.



✚ Mode de gestion

Les ACM sont gérés en régie.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

L'organisation retenue ne prévoit pas de transfert de personnel. Le personnel (y compris le personnel vacataire) reste donc communal et sera mis à disposition dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service.

✚ Les locaux

Les locaux des ACM sont situés au groupe scolaire, 1 rue Haie de Terre à Saint James ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation de locaux.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est ainsi évalué à la somme de **84 029 €** selon l'**annexe 1**.

2. Saint Aubin de Terregatte

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Saint Aubin de Terregatte concerne les ACM périscolaire et extrascolaire. L'ACM périscolaire comprend uniquement le temps du mercredi après-midi.

L'accueil des enfants sur les autres jours de la semaine sur le temps périscolaire est communal car organisé en garderie et non en ACM. (non déclaré auprès de la DDCS).

✚ Mode de gestion

Les ACM sont gérés par l'association Famille rurale qui bénéficiait d'une subvention versée par les communes de St Aubin de Terregatte, St Laurent de Terregatte, Juilley et St Senier de Beuvron.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de l'association.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés route de Livet à Saint Laurent de Terregatte ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation de locaux entre la commune, l'association et la communauté d'agglomération.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **40 803 €** selon l'annexe 2 et sera repartis entre les communes de St Aubin de Terregatte, St Laurent de Terregatte, Juilley et St Senier de Beuvron de la façon suivante :

- St Aubin de Terregatte : **17 005,86 €**
- St Laurent de Terregatte : **16 282,30 €**
- Juilley : **4 027,52 €**
- St Senier de Beuvron : **3 487,28 €**

L'association bénéficiera d'une subvention communautaire.

3. Commune nouvelle d'Avranches St Martin des Champs

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune nouvelle d'Avranches St Martin des Champs concerne les ACM périscolaires sur les temps du matin et du soir.

L'ACM extrascolaire et l'ACM du mercredi après-midi étaient déjà de compétence communautaire. L'ACM périscolaire sur le temps du midi reste de compétence communale car la commune assure sur ce temps les TAP qui sont de compétence communale.

S'agissant du périmètre concernant le secteur de Saint Martin des Champs, les chiffres n'étant pas connus à ce jour, l'évaluation aura lieu au dans le cadre de la CLECT 2021 sur la base de l'année 2019.

✚ Mode de gestion

Les ACM sont gérés en régie.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

L'organisation qui a été retenue prévoit un transfert des personnels permanents et vacataires. Le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Une partie de ces personnels nouvellement transférés seront mis à disposition à la mairie pour le scolaire et/ou les TAP dans le cadre d'une modification de la mise à disposition de service déjà existante.

✚ Les locaux

a) Le Nautilus - Rue de Verdun



Les locaux sont situés Rue de Verdun à Avranches au sein de l'école Pierre Mendès France (PMF)

b) Les p'tits loups - Jacques Prévert



Les locaux sont situés 13 rue du jardin des Plantes à Avranches.

c) Parisy

Les locaux sont situés 81 route de la Liberté à Avranches.



d) Camille Claudel

Les locaux sont situés, 8 Rue du Stade (à Saint-Martin-des-Champs) à Avranches.

Ces 4 sites correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation de locaux. Seule une partie des locaux des P'tits Loups, étant consacrée à 100 % du temps communautaire fera l'objet d'un PV de mise à disposition.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué provisoirement en attendant les éléments du site de Camille CLAUDEL à la somme de **179 536 €** selon l'annexe 3.

En 2021, la CLECT devra effectuer l'évaluation des charges transférées correspondant aux ACM de la partie de Saint Martin des Champs ainsi que le calcul du coût moyen annualisé (partie investissement) correspondant au bâtiment « les p'tits loups ».

Il est précisé qu'il y aura un rattrapage de ces charges sur l'année 2021 dans le cadre des attributions de compensation.

4. Céaux

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour le syndicat intercommunal de la Baie concerne l'ACM périscolaire sur les temps du matin et du soir.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi (les communes du syndicat ont conservé le rythme scolaire des 4,5 jours par semaine) et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire du midi se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré en régie.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

L'organisation qui a été retenue prévoit le transfert d'un agent et la mise à disposition d'autres agents. Le transfert est effectif depuis le 1^{er} janvier 2020. Le personnel resté communal sera mis à disposition dans le cadre d'une modification de la mise à disposition de service déjà existante.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 18 rue André Parisy à Céaux ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation de locaux.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **6 075 €** selon l'**annexe 4** et sera réparti entre les communes de Céaux, Courtils, Servon, Pontaubault de la façon suivante :

- Céaux : **1 579,56 €**
- Courtils : **1 458,06 €**
- Servon : **1 336,55 €**
- Pontaubault : **1 701,06 €**



5. Le Parc

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune du Parc concerne l'ACM périscolaire sur les temps du matin, du midi et du soir.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré l'association Tirepied Enfance Loisirs.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de l'association.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés Le Bourg à Tirepied sur Sée ; ils appartiennent à la commune.

La mise à disposition des locaux va faire l'objet d'une convention d'occupation.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **29 992 €** selon l'**annexe 5**.

L'association bénéficiera d'une subvention communautaire.

6. Sartilly Baie Bocage

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Sartilly Baie Bocage concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie et est donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré en régie.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

L'organisation retenue ne prévoit pas de transfert de personnel. L'ACM fonctionnait avec du personnel communal mais depuis la rentrée de septembre 2020, il fonctionne avec le personnel communautaire présent sur le mercredi après-midi.

La mise à disposition de service déjà existante fera l'objet d'une modification à partir de septembre 2020.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 4 rue du Manoir à Sartilly Baie Bocage ; ils appartiennent à la communauté d'agglomération.

La mise à disposition des locaux va faire l'objet d'une modification (la garderie communale se fait dans ces locaux).

La garderie communale se faisant dans ces locaux, une convention d'occupation avec la commune sera rédigée.



✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **2 502 €** selon l'**annexe 6** et sera réparti entre les communes voisines au prorata de l'origine des enfants dans la mesure où la commune de Sartilly Baie Bocage est restée au rythme scolaire des 4,5 jours par semaine et qu'elle a accepté de mettre en place cet ACM pour répondre à la demande des communes voisines, qui elles, sont passées au rythme scolaire des 4 jours par semaine.

La répartition proposée est donc la suivante :

- Bacilly : **709,71 €**
- Dragey-Ronthon : **846,08 €**
- Sartilly Baie Bocage : **119,68 €**
- St Jean le Thomas : **116.89 €**
- Vains : **244,92 €**
- Genêts : **183,69 €**

Le coût du service correspondant aux enfants extérieurs à la communauté d'agglomération (Champeaux, la Lucerne d'Outremer et Carolles) ne sera répercuté sur les autres communes mais pris en charge par la communauté d'agglomération.

7. Le Val Saint Père

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune du Val Saint Père concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.



✚ Mode de gestion

L'ACM est géré en régie.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

L'organisation retenue ne prévoit pas de transfert de personnel. Le personnel reste donc communal et sera mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 7 rue des écoles au Val Saint Père ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation des locaux.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **3 106 €** selon l'annexe 7.

8. Saint Senier sous Avranches

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Saint Senier sous Avranches concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré en régie.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

L'organisation retenue ne prévoit pas de transfert de personnel. Le personnel reste donc communal et sera mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 68 rue de l'Eglise à Saint Senier sous Avranches ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation des locaux.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **6 215 €** selon l'annexe 8.



9. Sacey

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Sacey concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré en régie.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

L'organisation retenue ne prévoit pas de transfert de personnel. Le personnel reste donc communal et sera mis à disposition dans le cadre d'une mise à disposition de service.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 1 rue Saint Martin à Sacey ; ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la mairie et seront mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation des locaux.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **7 628 €** selon l'annexe 9.



10. Isigny le Buat

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune d'Isigny le Buat concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré par l'association OSCS qui bénéficiait d'une subvention versée par la commune d'Isigny le Buat.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de l'association.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 2 place de la Mairie à Isigny le Buat ; ils correspondent à l'ilot appartenant à la communauté d'agglomération et font l'objet d'une convention d'occupation de locaux avec la commune, l'association et la communauté d'agglomération. Cette convention fera l'objet d'une modification.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **11 977€** selon l'**annexe 10**.



L'association bénéficiera d'une subvention communautaire.

11. Saint Quentin sur le Homme

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Saint Quentin sur le Homme concerne uniquement l'ACM périscolaire du mercredi matin.

L'ACM périscolaire du mercredi après-midi et l'ACM extrascolaire étaient déjà de compétence communautaire. L'accueil des enfants sur le temps périscolaire (matin, midi et soir en dehors du mercredi) se fait dans le cadre d'une garderie donc de compétence communale.

✚ Mode de gestion

L'ACM est géré par l'association Musique Expérience qui bénéficiait d'une subvention versée par la commune de Saint Quentin sur le Homme.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de l'association.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés 4 rue St Aubin à Ducey (Ducey Les Chéris) ; ils correspondent au pôle enfance appartenant à la communauté d'agglomération et font l'objet d'une convention de mise à

disposition de locaux avec l'association Musique Expérience. Cette convention fera l'objet d'une modification.

 **Coût de la compétence transférée**

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **7 565 €** selon **l'annexe 11**.

L'association bénéficiera d'une subvention communautaire.

B. Transfert des Eaux pluviales - AVRANCHES

1. Le contexte

Pour les Communautés d'Agglomération, la compétence gestion des eaux pluviales urbaine (GEPU) est une compétence obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

Cette compétence correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

La question du transfert financier de cette compétence a fait l'objet d'une première approche globale par le cabinet Ressources Consultants Finances de Rennes.

Bien que l'état des lieux technique ne permettait pas d'apporter un chiffrage précis, le montant de cette compétence était estimé par le cabinet à **1 260 000 € annuellement**, réparti à 845 000 € en investissement et 415 000 € en fonctionnement.

Les enjeux financiers étant très importants et pouvant pénaliser les communes concernées par le transfert, une réflexion a été menée pour déterminer le périmètre cohérent de cette compétence à l'échelle de l'Agglomération.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales ne définit pas avec précision la notion d'« aires urbaines » ce qui a laissé une certaine marge de manœuvre aux collectivités pour apprécier le périmètre pertinent.

Considérant que le bassin de vie d'Avranches représente une population supérieure à 15 000 habitants, raison pour laquelle notre collectivité a pu bénéficier à sa création du statut juridique de Communauté d'Agglomération, il a été décidé, par délibération en date du 12 décembre 2019, de limiter le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) » à la seule commune nouvelle d'Avranches Saint Martin des Champs.

Un diagnostic des réseaux Eaux Pluviales sur le secteur d'Avranches Saint Martin des Champs a permis de faire l'inventaire du réseau des ouvrages et équipements d'exploitation existants.

Cet inventaire a servi de base au travail d'évaluation des charges transférées par la CLECT.

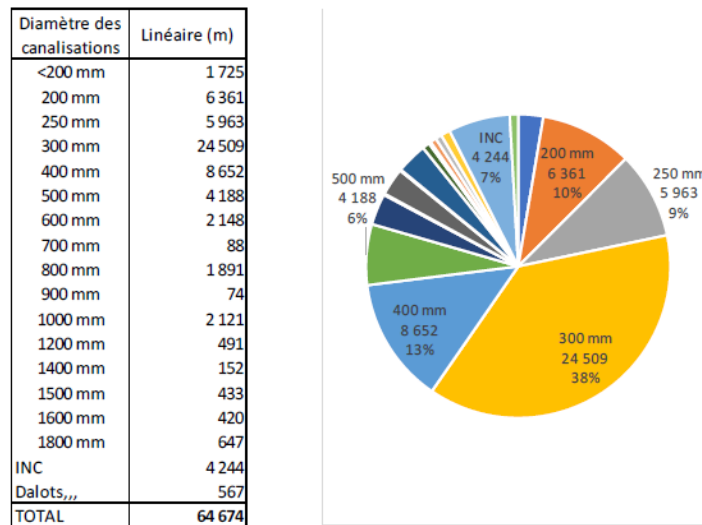


2. Les données techniques

Des visites de terrain ont été effectuées sur le périmètre de la commune d'Avranches Saint Martin des Champs.

Elles ont permis de relever la cote du radier (profondeur des regards) et le diamètre des canalisations.

Le linéaire de tuyaux représente près de 65 km avec la répartition suivante en termes de diamètre :

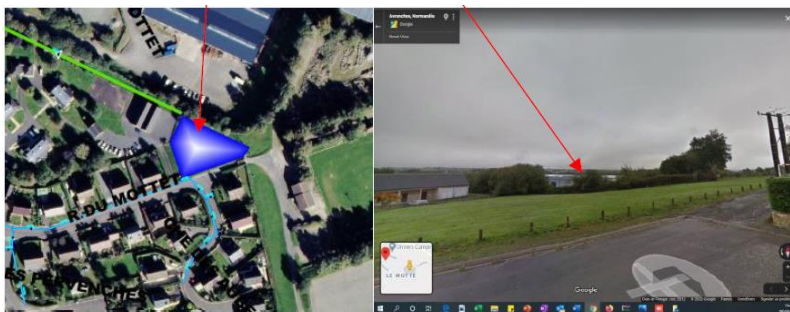


D'une manière générale, il convient de retenir que 51% du linéaire identifié de réseau est constitué de collecteurs en 300 à 400. Les diamètres supérieurs à 500 représentent quant à eux 27% du linéaire total.

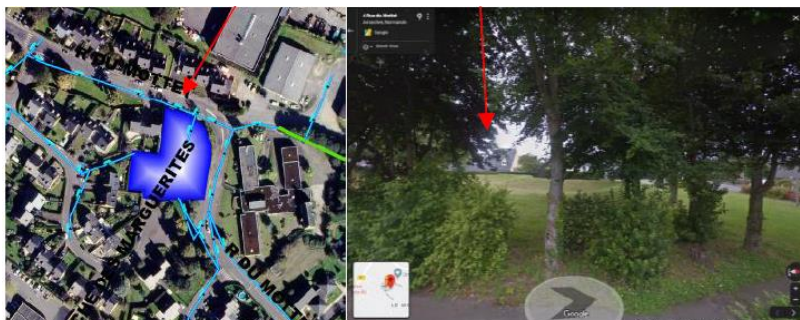
Les bassins et noues concernés par le transfert de la compétence sont les suivants :

a) Secteur Avranches (4 bassins concernés)

✚ Bassin rue du Mottet (Plaine hippique)



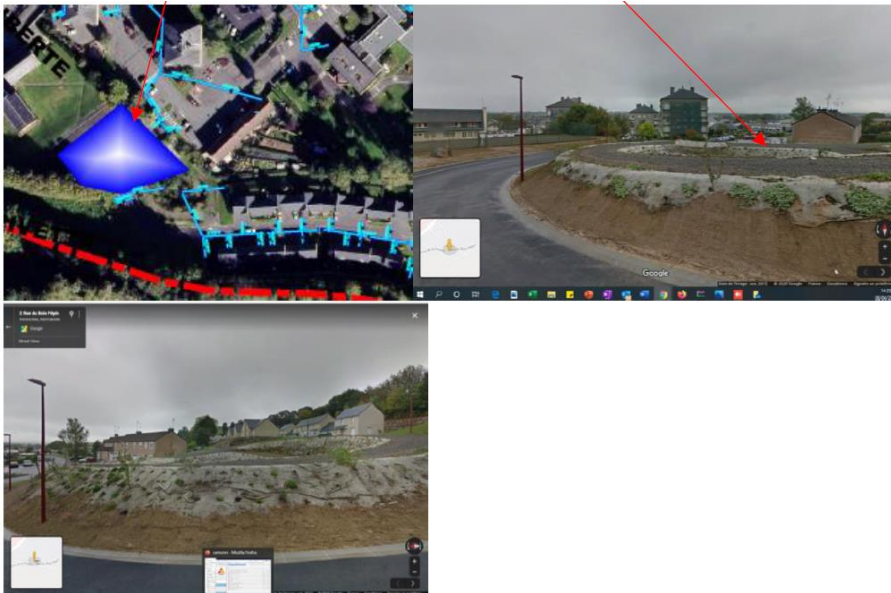
✚ Bassin rue du Mottet (Maison de retraite)



✚ **Noue Le Motté**

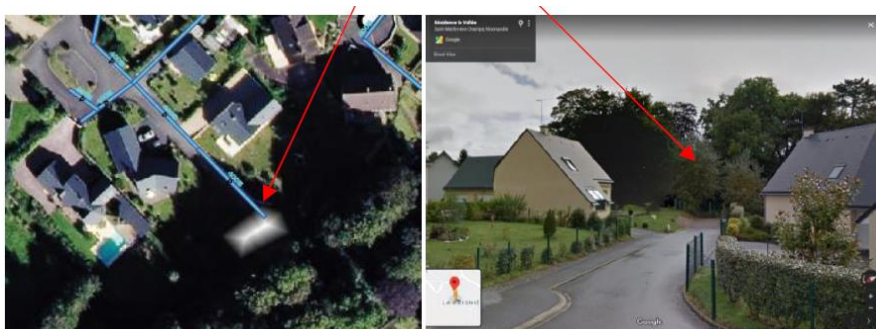


✚ **Bassin rue du Bois Pépin**

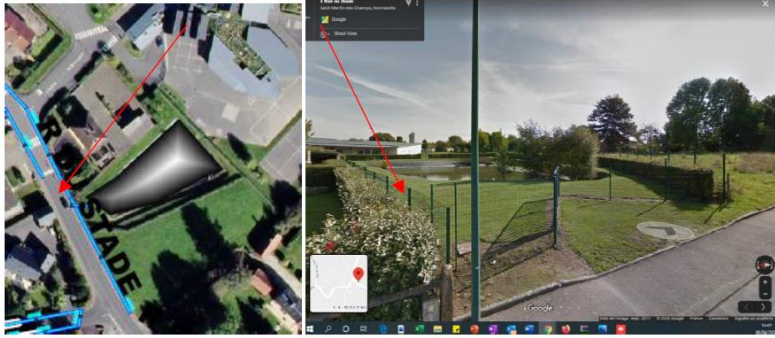


b) Secteur Saint Martin des Champs (7 bassins concernés)

✚ **Bassin résidence la Vallée**



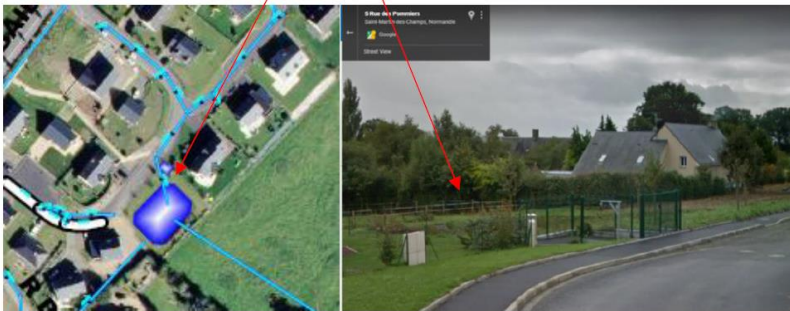
✚ Bassin rue du stade



✚ Bassin rue de la Mairie



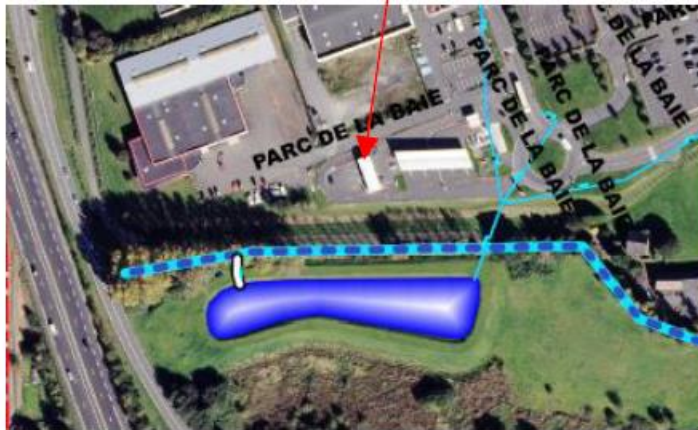
✚ Bassin rue des pommiers



✚ Bassin rue de la Baie



✚ Bassin Parc de la Baie



✚ Bassin lotissement des Grives



3. La méthodologie utilisée pour l'évaluation des charges

Le cabinet Ressources Consultants Finances a élaboré et testé plusieurs scénarios à partir de :

- Coûts « standards » (références utilisées pour d'autres études)
- Hypothèse locale « haute » (Référence Bordereaux de Prix Unitaires)
- Hypothèse locale « basse » (Référence Bordereaux de Prix Unitaires)

Une attention particulière a été portée sur les scénarios avec les hypothèses locales puisque ces estimations tarifaires prennent en compte les spécificités de notre territoire (nature du terrain, dénivelé...).

Pour autant, comme nous allons pouvoir le constater, les résultats diffèrent en fonction des références prises en compte.

Les données chiffrées et les graphiques présentés ci-après sont issus du document de travail du 02 juillet 2020 réalisé par le cabinet Ressources Consultants Finances à partir de données fournies par la CAMSMN ou issues du rapport de la SAFEGE.



a) Simulations sur la base des références « hypothèses locales hautes »

Les données suivantes ont été retenues pour effectuer les simulations :

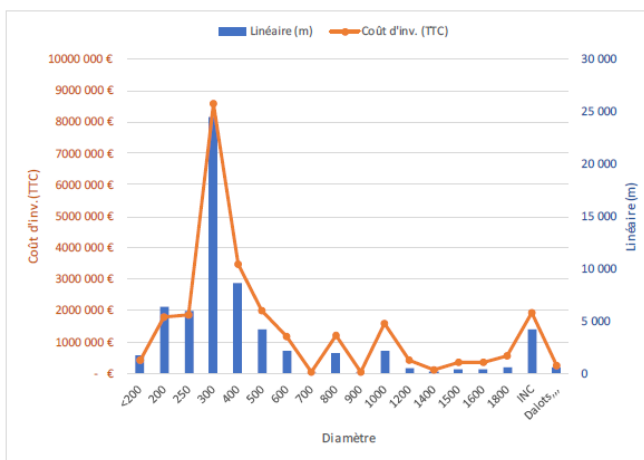
Coûts « standards »

Source : MSMN Agglo.

Diamètre canalisation	Exemples			Base BPU secteur MSMN	Terras. généraux à 1,5 m	Terras. généraux à 2 m	Terras. généraux à 3 m	Terras. terrain naturel à 1,5 m	Terras. terrain naturel à 3 m	Terras. terrain naturel à 3 m
	Exemple n°1	Exemple n°2 (urbain)	Exemple n°3 (rural)							
150	170	200	100	250	138	150	228	120	132	210
200	200	200	150	280	132	156	234	126	138	216
250	250	300	150	315	162	174	252	132	144	222
300	250	300	200	350	192	204	282	144	156	234
400	350	300	200	400	210	222	300	162	174	252
500	350	350	200	475	222	234	312	174	186	264
600	575	400	300	550	246	258	336	186	198	276
700	575	400	300	600						
800	575	650	650	650						
900	900	650	650	700						
1 000	900	750	650	750						
1 100	900	750	650	800						
1 200	900	750	650	850						
1 300	900	900	650	850						

Les résultats issus de cette simulation sont les suivants :

Diamètre	Linéaire (m)	Coût d'inv. /ml (TTC)	Coût d'inv. (TTC)
<200	1 725	250 €	431 250 €
200	6 361	280 €	1 781 080 €
250	5 963	315 €	1 878 345 €
300	24 509	350 €	8 578 150 €
400	8 652	400 €	3 460 800 €
500	4 188	475 €	1 989 300 €
600	2 148	550 €	1 181 400 €
700	88	600 €	52 800 €
800	1 891	650 €	1 229 150 €
900	74	700 €	51 800 €
1000	2 121	750 €	1 590 750 €
1200	491	850 €	417 350 €
1400	152	850 €	129 200 €
1500	433	850 €	368 050 €
1600	420	850 €	357 000 €
1800	647	850 €	549 950 €
INC	4 244	453 €	1 924 101 €
Dalots...	567	453 €	257 061 €
TOTAL	64 674	406 €	26 227 536 €



Total investissement TTC	26 227 536 €
Durée d'amortissement (années)	100
Taux de renouvellement	1,00%
Coût annuel de l'investissement TTC	262 275 €
FCTVA	43 024 €
Coût d'investissement annuel estimé	219 252 €

Estimation n°1 (hypothèse haute) du coût annuel en investissement = 219 K€

b) Simulations sur la base des références « hypothèses locales basses »

Les données suivantes ont été retenues pour effectuer les simulations :

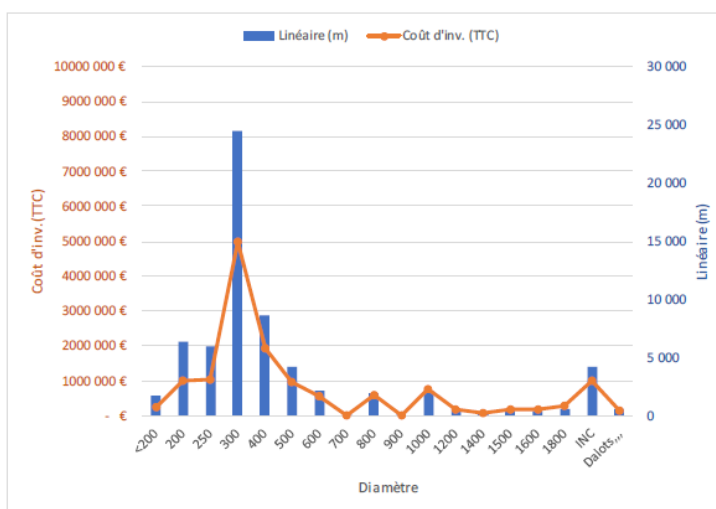
Coûts « standards »

Source : MSMN Agglo.

Diamètre canalisation	Exemple n°1	Exemple n°2 (urbain)	Exemple n°3 (rural)	Base BPU secteur MSMN	Terras. généraux à 1,5 m	Terras. généraux à 2 m	Terras. généraux à 3 m	Terras. terrain naturel à 1,5 m	Terras. terrain naturel à 3 m	Terras. terrain naturel à 3 m
150	170	200	100	250	138	150	228	120	132	210
200	200	200	150	280	132	156	234	126	138	216
250	250	300	150	315	162	174	252	132	144	222
300	250	300	200	350	192	204	282	144	156	234
400	350	300	200	400	210	222	300	162	174	252
500	350	350	200	475	222	234	312	174	186	264
600	575	400	300	550	246	258	336	186	198	276
700	575	400	300	600						
800	575	650	650	650						
900	900	650	650	700						
1 000	900	750	650	750						
1 100	900	750	650	800						
1 200	900	750	650	850						
1 300	900	900	650	850						

Les résultats issus de cette simulation sont les suivants :

Diamètre	Linéaire (m)	Coût d'inv. /ml (TTC)	Coût d'inv. (TTC)
<200	1 725	150 €	258 750 €
200	6 361	156 €	992 316 €
250	5 963	174 €	1 037 562 €
300	24 509	204 €	4 999 836 €
400	8 652	222 €	1 920 744 €
500	4 188	234 €	979 992 €
600	2 148	258 €	554 184 €
700	88	282 €	24 816 €
800	1 891	306 €	578 646 €
900	74	330 €	24 420 €
1000	2 121	354 €	750 834 €
1200	491	402 €	197 382 €
1400	152	426 €	64 752 €
1500	433	426 €	184 458 €
1600	420	426 €	178 920 €
1800	647	426 €	275 622 €
INC	4 244	237 €	1 005 782 €
Dalots...	567	237 €	134 373 €
TOTAL	64 674	219 €	14 163 389 €



Total investissement TTC	14 163 389 €
Durée d'amortissement (années)	100
Taux de renouvellement	1,00%
Coût annuel de l'investissement TTC	141 634 €
FCTVA	23 234 €
Coût d'investissement annuel estimé	118 400 €

Estimation n°2 (hypothèse basse) du coût annuel en investissement = 118 K€

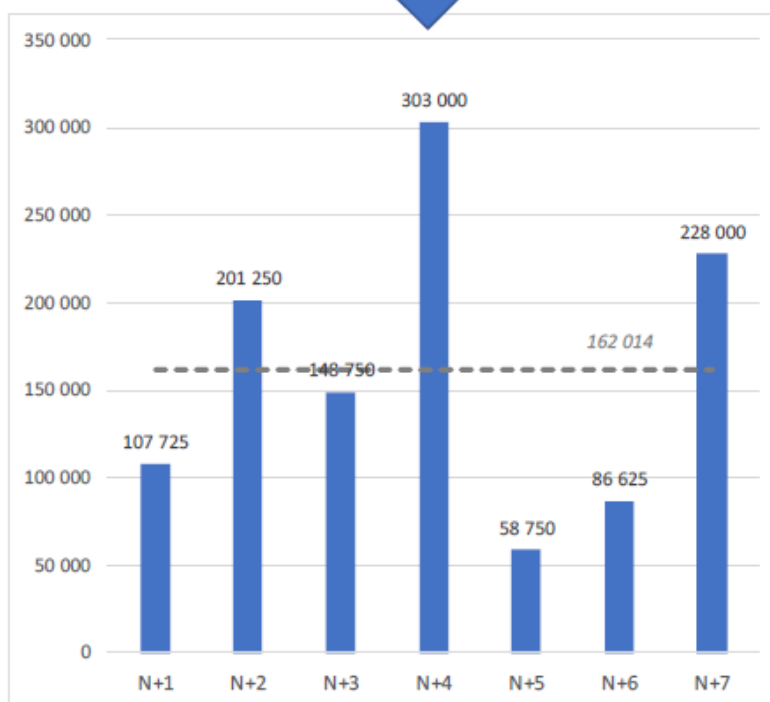
En fonction de l'hypothèse retenue, l'évaluation des charges transférées sur la partie investissement passerait de **219 K€ à 118 K€ par an**, ce qui représente un écart important.

C'est pourquoi, il a été testé un scénario complémentaire basé sur le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) de la Ville d'Avranches sur une période de 7 années :

Montants en euros

Secteur	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	Total
rue Crève-Cœur / rue des Halles	27 600							27 600
Rue Pendante	35 625							35 625
rue Boudrie	3 000							3 000
rues de Lille, de l'Auditoire et d'Office			148 750					148 750
rue d'Office/Maurice Chevrel					17 500			17 500
rue de la Belle Andrine					15 000			15 000
rue Dame Jeanne Destouches – d'Ormond – d'Orléans – Pomme d'or- Chalemel Lacour						86 625		86 625
rue Amiral Gauchet - Mortain – Affichard				124 000				124 000
rue du champ de l'Épine				15 000				15 000
rue du Général Patton	32 200							32 200
Bd du Maréchal Foch – rue Saint martin - rue Saint Saturnin		201 250						201 250
rue du Docteur Gilbert et rue Tête noire					26 250			26 250
rue Saint Symphorien	6 300							6 300
rue Chanoine Beranger							228 000	228 000
Divers	3 000							3 000
Chemin des grèves				164 000				164 000
Total travaux eau pluviale urbaine	107 725	201 250	148 750	303 000	58 750	86 625	228 000	1 134 100

Montant moyen annuel
sur 7 ans = **162 K€**



Le PPI envisagé par la Ville d'Avranches Saint Martin des Champs représente un coût d'investissement moyen d'environ **162 000 € par an**, niveau intermédiaire entre l'évaluation n°1 « référence locale haute » de 219 K€/an et l'évaluation n°2 « référence locale basse ».

Il est proposé de retenir cette dernière approche pour estimer le montant des charges d'investissement inhérentes à l'exercice de cette compétence par la Communauté d'Agglomération.

En effet, au travers de cette approche, la CAMSMN disposera des moyens financiers pour faire face aux travaux d'eau pluviale envisagés par la Ville d'Avranches Saint Martin et correspond, au final, à un scénario intermédiaire entre l'hypothèse haute et basse du coût de la compétence transférée.

Enfin, s'agissant de travaux portés en section d'investissement, il est proposé de valoriser l'attribution de compensation en découlant **en investissement**.

Estimation du coût moyen annuel des dépenses de fonctionnement :

La valorisation des dépenses doit tenir compte de :

- L'entretien des bassins,
- Inspection des réseaux
- Hydrocurage (entretien des réseaux au sens large)
- Le traitement des noues (fauchage, tonte, curage...)
- Le coût des fonctions support (valorisation des coûts de la direction, direction des services techniques, finances, RH...)

Les informations pour l'estimation étant partielles, il est proposé de retenir un coût forfaitaire conforme aux montants tirés d'autres études d'évaluation des charges de fonctionnement relatives à l'eau pluviale urbaine, généralement de 1 €/mètre linéaire/an.

Cela conduirait à un coût moyen de **64 674 € par an**, étant précisé que ce montant fera l'objet d'une refacturation à la Communauté d'Agglomération dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service.

Bien entendu, s'agissant de charges de fonctionnement, l'attribution de compensation découlant de ce transfert de charges serait affectée en section de fonctionnement.

Enfin, le montant de l'AC fera l'objet d'un jeu de mise à disposition pour la partie « personnel » sachant que la communauté d'agglomération se chargera de prendre en charge les autres charges de fonctionnement (commande, suivi). La somme des dépenses de fonctionnement devra correspondre au montant de l'AC avec un point d'étape annuel.



In fine, il est proposé de valoriser le transfert de charges de la manière suivante :

- 64 674 € en fonctionnement,
- 162 000 € en investissement.

Compte tenu de la particularité de ce dossier, il est précisé qu'un suivi financier spécifique est mis en place ; un bilan d'étape sera effectué et présenté à la CLECT au bout de 5 ans.

En cas de distorsion importante entre l'évaluation de la charge et le coût de la compétence transférée, une révision de l'attribution de compensation pourra avoir lieu.

II. Restitutions de la Communauté d'Agglomération vers les communes

A. Gendarmerie de DUCEY

1. L'historique du dossier



En 2005, la commune de Ducey avait donné en location à l'Etat (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) un immeuble comprenant quatre logements destinés au personnel de la brigade de gendarmerie de Ducey.

La compétence « gendarmerie » a été transférée à la Communauté de Communes Avranches Mont Saint Michel au 1^{er} janvier 2014.

Le bail étant révisable tous les 3 ans, la Communauté d'Agglomération a fixé par délibération en date du 13 avril 2017 la nouvelle valeur locative de l'ensemble immobilier à 10 200 €.

Par arrêté en date du 27 mai 2019 dernier, la compétence a fait l'objet d'un retour à la commune de Ducey Les Chéris.

2. La valorisation du fonctionnement de l'équipement

La CLECT 2014 de la Communauté de Communes d'Avranches Mont Saint Michel avait valorisé le coût de fonctionnement sur la base des données de l'année 2014 à savoir :

Dépenses de fonctionnement	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Moyenne
Charges à caractère général (011)	980,40	47,84	3 305,86	1 444,70
Charges de personnel (012) - y compris personnel MAD				-
Total des charges de fonctionnement	980,40	47,84	3 305,86	1 444,70
Estimation du coût des services fonctionnels *	98,04	4,78	330,59	144,47
Total des dépenses de fonctionnement	1 078,44	52,62	3 636,45	1 589,17

Il est proposé comme pour les autres dossiers un « retour à l'identique » pour la partie dépenses de fonctionnement et de procéder à une actualisation en fonction de l'inflation :

Proposition CLECT 2019			
Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
1 589	1 592	1 608	1 628

S'agissant des recettes de fonctionnement, il est proposé de retenir le tarif de location en vigueur à savoir 10 200 € annuellement.

3. La valorisation de l'investissement de l'équipement

La valeur vénale de l'ensemble immobilier avait été estimée par le service des domaines le 6 octobre 2014 pour un montant de 220 000 €.

Ramené sur 30 années, le coût moyen annualisé pour l'investissement avait été arrêté à 7 333 €.

Comme pour la partie fonctionnement, il est proposé de procéder à une actualisation de l'investissement :

Proposition CLECT 2019			
Actualisation 2015	Actualisation 2016	Actualisation 2017	Actualisation 2018
0,00%	0,20%	1,00%	1,20%
7 333	7 348	7 421	7 510

Le bilan financier de la restitution peut donc être valorisé comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 628
Coût moyen annualisé pour l'investissement	7 510
Total des dépenses	9 138
Total des recettes	10 200
Reversement à l'Agglomération dans le cadre de l'AC	1 062

Le transfert de cette compétence a eu lieu fin mai 2019. L'attribution de compensation a donc été calculée sur 7/12 ème

Il convient donc de réactualiser et de verser une attribution de compensation à hauteur de 1 062 € pour la gendarmerie de Ducey les Chéris.

In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à la commune de Ducey Les Chéris sur la base de – 1 062 € annuellement.

B. Les mercredis sportifs

A. Mortain Bocage

✚ Périimètre exact de la compétence

Il s'agit de régulariser une compétence portée initialement par la communauté de communes du Mortainais.

Les « mercredis sportifs » correspondent à l'organisation d'activités sportives afin d'initier les enfants à différents sports pour les inciter éventuellement par la suite à poursuivre un des sports au sein d'une association.

La durée de l'activité est d'une heure trente par semaine le mercredi après-midi sur la période scolaire.

✚ Mode de gestion

Les « mercredis sportifs » étaient initialement portés par la communauté de communes de Mortain dans le cadre de sa compétence sports. L'association AJSL de Mortain a accepté de reprendre cette activité pour le compte de la mairie en s'appuyant sur le même personnel communautaire dans le cadre d'une mise à disposition.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de la communauté d'agglomération.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **1 080 €** selon l'**annexe 12**.

L'association bénéficiera d'une subvention communale et une convention de mise à disposition sera mise en place entre l'association et la communauté d'agglomération pour le temps passé par l'agent communautaire.

C. Le relais d'informations services (R.I.S) Le Teilleul

1. Contexte

Le Relais d'Informations Services (R.I.S) de Le Teilleul est un équipement relevant de la propriété de la Commune de Le Teilleul mis à disposition à l'ancienne Communauté de Communes du Mortainais en 2015.

Il se trouve à l'adresse suivante :

*ZA de l'Hôtel Morton,
50640 LE TEILLEUL*



Parcelle ZK 0125.

- Il convient donc de faire un PV de retour du bien.

✚ La convention de mise à disposition de services

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, cette mise à disposition était encadrée par une convention de mise à disposition de services, qui prévoyait un forfait de 30 € de l'heure (charges de personnel, charges à caractère général et coût de renouvellement des biens...) par unité (une utilisation du service).

✚ Les charges d'eau

Les dépenses sont actuellement pris en charge par la Mairie.

✚ Les charges d'électricité

Le compteur est non déclaré auprès des distributeurs d'énergie.

✚ Les assurances

Au vu de notre contrat d'assurance « Dommages aux biens », il convient de chiffrer le montant de l'assurance à 25€ par an.

✚ Les ordures ménagères

Le cout du service est estimé à 693 €.



2. Valorisation du fonctionnement

	2017	2018	2019	CLECT 2020
Electricité	NC	NC	NC	
EAU				
Personnel	3 518 €	4 050 €	3 615 €	3 728 €
Ordures ménagères	693	693	693	693 €
Assurance	25	25	25	25 €
Total	4 235,50 €	4 768,00 €	4 333,00 €	4 446 €



In fine, la CLECT a décidé de restituer cet équipement à la commune de Le Teilleul sur la base de - 4 446 € annuellement.

D. TAP – Val de Sée

A. Brécey

✚ Périètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Brécey porte sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui se déroulent sur une durée de 3h00 par semaine.

✚ Mode de gestion

Les TAP sont gérés par la communauté d'agglomération.

✚ Organisation retenue en terme de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de la communauté d'agglomération, de la commune de Brécey et d'une association.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **848 €** selon l'**annexe 13**.

L'association bénéficiera d'une subvention communale.

B. La Chaise Baudouin

✚ Périètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de La Chaise Baudouin porte sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui se déroulent sur une durée de 3h00 par semaine.

✚ Mode de gestion

Les TAP sont gérés par la communauté d'agglomération.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de la communauté d'agglomération, de la commune de la Chaise Baudouin et d'une association.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **1 406€** selon l'**annexe 14**.

L'association bénéficiera d'une subvention communale.

E. Garderies

3. A. Mortain Bocage

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Mortain Bocage porte sur les garderies du matin, du midi et du soir. Les garderies sont situées sur 2 sites, l'un sur l'ancienne commune de Mortain et l'autre sur l'ancienne commune de Notre Dame du Touchet.

✚ Mode de gestion

Les garderies étaient gérées par la communauté d'agglomération.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

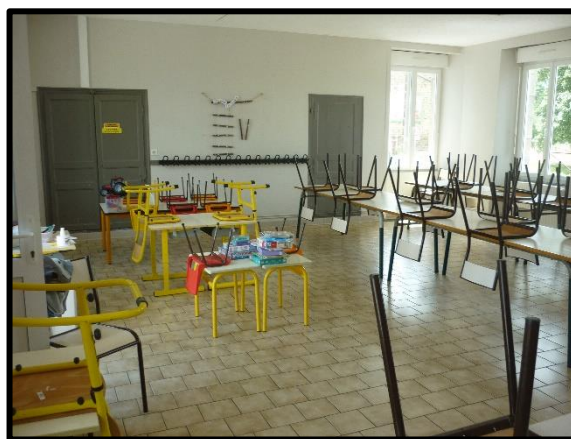
Le personnel est celui de la communauté d'agglomération et de la commune.

✚ Les locaux

Les locaux sont situés rue de la 30^{ème} division américaine à Mortain Bocage et Le Bourg à Notre Dame du Touchet. Ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la commune et faisaient l'objet d'une convention de mise à disposition qui a pris fin au 31 décembre 2019.

✚ Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme **29 593 €** selon l'annexe 15.



4. B. Romagny Fontenay

✚ Périmètre exact du transfert

Le transfert de la compétence pour la commune de Romagny Fontenay porte sur les garderies du matin, du midi et du soir. Les garderies sont situées sur 2 sites, l'un sur l'ancienne commune de Romagny et l'autre sur l'ancienne commune de Fontenay.

✚ Mode de gestion

Les garderies étaient gérées par la communauté d'agglomération.

✚ Organisation retenue en termes de personnel depuis le transfert

Le personnel est celui de la communauté d'agglomération et de la commune.



Les locaux

Les locaux sont situés à l'Ecole du Bocage, Le Bourg à Romagny et Le Bourg à Fontenay. Ils correspondent aux locaux scolaires appartenant à la commune et faisaient l'objet d'une convention de mise à disposition qui a pris fin au 31 décembre 2019.

Coût de la compétence transférée

Le coût de la compétence transférée est évalué à la somme de **29 544 €** selon l'**annexe 16**.



Le présent rapport a été adopté par les membres de la CLECT.

Le 16 septembre 2020 à l'Espace le Conquérant à Saint James

Le Président de la CLECT,

Monsieur JUQUIN



III. Annexes

TABLEAU 1: SAINT JAMES	34
TABLEAU 2: SAINT AUBIN DE TERREGATTE	35
TABLEAU 3: AVRANCHES	36
TABLEAU 4: CEAUX	37
TABLEAU 5: LE PARC	38
TABLEAU 6: SARTILLY BAIE BOCAGE	39
TABLEAU 7: LE VAL SAINT PERE.....	40
TABLEAU 8: SAINT SENIER SOUS AVRANCHES	41
TABLEAU 9: SACEY	42
TABLEAU 10: ISIGNY LE BUAT	43
TABLEAU 11: SAINT QUENTIN SUR LE HOMME	44
TABLEAU 12: MORTAIN BOCAGE.....	45
TABLEAU 13: BRECEY	46
TABLEAU 14: LA CHAISE BAUDOUIN.....	47
TABLEAU 15: MORTAIN BOCAGE.....	48
TABLEAU 16: ROMAGNY FONTENAY.....	49

Tableau 2: SAINT AUBIN DE TERREGATTE

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : SAINT AUBIN DE TERGATTE

Compétence transférée : ACM EXTRASCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (MERCREDI UNIQUEMENT)

Mode de gestion : ASSOCIATIF

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	-	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	-	
Personnel propre à la collectivité		
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	58 760,00	
6574 Subventions aux associations	58 760,00	Subvention des 4 maires
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)		
Total des charges de fonctionnement	58 760,00	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	17 957,04	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)	17 957,04	Perçue par St Aubin de Terregatte
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	17 957,04	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 40 802,96
---	--------------------

Tableau 3: Avranches

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **AVRANCHES**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE**Mode de gestion : **REGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	28 878,75	
6042 Achats de prestations de services	-	
60611 Eau et assainissement	6 277,59	
60612 Energie - Electricité	11 200,34	
60621 Combustibles	-	
60622 Carburants	-	
60623 Alimentation	3 781,35	
60628 Autres fournitures non stockées	879,68	
60631 Fournitures d'entretien	-	
60632 Fournitures de petit équipement	593,15	
60636 Vêtements de travail	-	
6064 Fournitures administratives	-	
6065 Livres, disques, cassettes, ...	-	
6067 Fournitures scolaires	-	
6068 Autres matières et fournitures	-	
611 Contrats de prestations de services	-	
6135 Locations mobilières	-	
615221 Bâtiments publics	-	
61551 Matériel roulant	-	
61558 Autres biens mobiliers	-	
6156 Maintenance	352,78	
6161 Multirisques	2 235,35	
6182 Documentation générale et technique	-	
6184 Versements à des organismes de formation	3 113,60	
6226 Honoraires	-	
6232 Fêtes et cérémonies	-	
6236 Catalogues et imprimés	-	
6247 Transports collectifs	-	
6247 Transports collectifs	-	
6251 Voyages et déplacements	-	
6256 Missions	444,91	
6261 Frais d'affranchissement	-	
6262 Frais de télécommunications	-	
627 Services bancaires et assimilés	-	
6283 Frais de nettoyage des locaux	-	
6288 Autres dépenses	-	
Charges de personnel (012)	215 643,65	
Personnel propre à la collectivité	207 608,65	
Personnel mis à disposition	-	
Autres	8 035,00	Forfait pour entretien bâtiment (0,25 ETP au forfait de 20 €)
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations	-	
Autres dépenses	-	
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs	-	
678 Autres dépenses exceptionnelles	-	
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	244 522,40	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	25 107,00	
70632 Redevances à caractère de loisirs	-	
7067 Redevances des services périscolaires	25 107,00	
70878 Redevances par d'autres redevables	-	
Subventions et participations (74)	39 878,91	
7478 Subvention CAF (PSO)	25 879,01	
7478 Subvention CAF (PSEJ)	13 113,90	
7478 Subvention MSA	886,00	
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers	-	
Produits exceptionnels	-	
778 Divers	-	
Total des recettes de fonctionnement	64 985,91	

compétence transférée	- 179 536,49
------------------------------	---------------------

Tableau 4: Céaux

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **CEAUX**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE**Mode de gestion : **REGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	3 888,40	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	52,41	
60612 Energie - Electricité	85,63	
60621 Combustibles	934,13	
60622 Carburants		
60623 Alimentation	846,77	
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien	235,21	
60632 Fournitures de petit équipement	17,83	
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives	125,94	
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures	1,67	
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance	493,49	
6161 Multirisques	160,69	
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications	430,55	
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses	504,08	
Charges de personnel (012)	17 100,00	
Personnel propre à la collectivité	17 100,00	Forfait de 20 €
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	645,53	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses (indemnités élus)	645,53	
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	21 633,93	
Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	6 755,35	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires	6 755,35	
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	8 803,35	
7478 Subvention CAF (PSO)	5 351,02	
7478 Subvention CAF (PSEJ)	2 919,44	
7478 Subvention MSA	532,89	
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	15 558,70	
Coût de fonct. de la compétence transférée	- 6 075,23	

Tableau 5: LE PARC

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **LE PARC**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE**Mode de gestion : **ASSOCIATIF**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	-	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	-	
Personnel propre à la collectivité		
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	29 992,00	
6574 Subventions aux associations	29 992,00	Subvention de la mairie
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)		
Total des charges de fonctionnement	29 992,00	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	-	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 29 992,00
---	--------------------

Tableau 6: Sartilly Baie Bocage

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **SARTILLY BAIE BOCAGE**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)**Mode de gestion : **RÉGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	616,06	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	100,00	
60612 Energie - Electricité	300,00	
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation	-	500 € par trimestre
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement	216,06	500 € par trimestre
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	6 120,00	
Personnel propre à la collectivité	6 120,00	
Personnel mis à disposition	-	
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	6 736,06	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	1 774,00	
70632 Redevances à caractère de loisirs	1 774,00	
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	2 460,00	
7478 Subvention CAF (PSO)	2 460,00	
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	4 234,00	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 2 502,06
---	-------------------

Tableau 7: LE VAL SAINT PERE

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **LE VAL SAINT PÈRE**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)**Mode de gestion : **RÉGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	2 669,73	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	105,15	
60612 Energie - Electricité	501,16	
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation	26,22	
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien	216,54	
60632 Fournitures de petit équipement	1 820,66	
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	7 920,00	
Personnel propre à la collectivité	7 920,00	Forfait de 20 €
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	10 589,73	
Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	3 772,50	
70632 Redevances à caractère de loisirs	3 772,50	
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	3 711,25	
7478 Subvention CAF (PSO)	3 711,25	
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	7 483,75	
Coût de fonct. de la compétence transférée	- 3 105,98	

Tableau 8: Saint Senier sous Avranches

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : SAINT SENIER SOUS AVRANCHES

Compétence transférée : ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)

Mode de gestion : REGIE

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	356,00	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	36,00	
60612 Energie - Electricité	51,00	
60621 Combustibles	152,00	
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien	48,00	
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires	14,00	
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance	19,00	
6161 Multirisques	27,00	
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications	5,00	
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux	4,00	
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	7 920,00	
Personnel propre à la collectivité	7 920,00	Forfait de 20 €
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	8 276,00	
Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	2 061,00	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires	2 061,00	
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	2 061,00	
Coût de fonct. de la compétence transférée	- 6 215,00	

Tableau 9: Sacey

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **SACEY**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)**Mode de gestion : **RÉGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	713,00	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	38,00	
60612 Energie - Electricité	40,00	
60621 Combustibles	181,00	
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien	23,00	
60632 Fournitures de petit équipement	28,00	
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures	3,00	
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics	294,00	
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers	40,00	
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications	66,00	
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	7 440,00	
Personnel propre à la collectivité	7 440,00	Forfait de 20 €
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	8 153,00	
Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	525,00	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires	525,00	
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	525,00	
Coût de fonct. de la compétence transférée	- 7 628,00	

Tableau 10: Isigny Le Buat

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **ISIGNY LE BUAT**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)**Mode de gestion : **ASSOCIATIF**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	-	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	-	
Personnel propre à la collectivité		
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	11 977,00	
6574 Subventions aux associations	11 977,00	Subvention de la mairie
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	11 977,00	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	-	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 11 977,00
---	--------------------

Tableau 11: Saint Quentin sur le Homme

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **ST QUENTIN SUR LE HOMME**Compétence transférée : **ACM PERISCOLAIRE (MERCREDI MATIN UNIQUEMENT)**Mode de gestion : **ASSOCIATIF**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	-	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	-	
Personnel propre à la collectivité		
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	7 565,20	
6574 Subventions aux associations	7 565,20	Subvention de la mairie
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	7 565,20	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	-	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 7 565,20
---	-------------------

Tableau 12: Mortain Bocage

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **MORTAIN BOCAGE**Compétence transférée : **MERCREDI SPORTIF**Mode de gestion : **ASSOCIATIF**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	-	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	1 080,00	
Personnel propre à la collectivité		
Personnel mis à disposition	1 080,00	Forfait de 20 € (1h30 par semaine)
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	1 080,00	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	-	

Coût de fonct. de la compétence transférée - **1 080,00**

Tableau 13: Brécey

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées au forfait

Commune : **BRECEY**
 Compétence transférée : **TAP**
 Mode de gestion : **REGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	339,36	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées	29,01	
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement	310,35	
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	22 860,00	
Personnel propre à la collectivité	4 860,00	Forfait 20 €
Personnel mis à disposition	18 000,00	Personnel mairie de Brécey - Forfait 20 €
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	8 154,00	
6574 Subventions aux associations	8 154,00	Frais au réel
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	31 353,36	
Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	11 605,68	
7478 Subvention CAF (PSO)	11 605,68	0,54 € par heure et par enfant
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	18 900,00	
778 Divers (Fonds d'amorçage)	18 900,00	90 € par élève pour 210 élèves à l'école
Total des recettes de fonctionnement	30 505,68	
Coût de fonct. de la compétence transférée	- 847,68	

Tableau 14: La Chaise Baudouin

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées au forfait
--

Commune : **LA CHAISE BAUDOUIIN**Compétence transférée : **TAP**Mode de gestion : **REGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	107,16	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		Répartition entre Brécey (76 %) et La chaise Baudouin (24 %) des dépenses enregistrées sur e.sedit à partir des codes analytiques TAPBRECEY et TAPVDS
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées	9,16	
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement	98,00	
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures		
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques		
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements		
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications		
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	6 660,00	
Personnel propre à la collectivité	2 340,00	CAMSMN
Personnel mis à disposition	4 320,00	Personnel mairie de La Chaise Baudouin
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	2 160,00	
6574 Subventions aux associations	2 160,00	Pour paiement agents vacataires des Cèdres
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	8 927,16	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	-	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires		
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	2 391,12	
7478 Subvention CAF (PSO)	2 391,12	0,54 € par heure et par enfant
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	5 130,00	
778 Divers (Fonds d'amorçage)	5 130,00	90 € par élève pour 57 élèves à l'école
Total des recettes de fonctionnement	7 521,12	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 1 406,04
---	-------------------

Tableau 15: Mortain Bocage

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : **MORTAIN BOCAGE**Compétence transférée : **GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR**Mode de gestion : **RÉGIE**

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	1 241,16	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement		
60612 Energie - Electricité		
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures	723,92	
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multiirisques	46,49	
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements	3,21	
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications	467,54	
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	45 000,00	
Personnel propre à la collectivité	45 000,00	
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	46 241,16	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	16 648,50	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires	16 648,50	
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	16 648,50	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 29 592,66
---	--------------------

Tableau 16: Romagny Fontenay

Fiche synthétique d'évaluation des charges transférées

Commune : ROMAGNY-FONTENAY

Compétence transférée : GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR

Mode de gestion : RÉGIE

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Charges à caractère général (011)	3 165,38	
6042 Achats de prestations de services		
60611 Eau et assainissement	204,54	
60612 Energie - Electricité	558,73	
60621 Combustibles		
60622 Carburants		
60623 Alimentation		
60628 Autres fournitures non stockées		
60631 Fournitures d'entretien		
60632 Fournitures de petit équipement		
60636 Vêtements de travail		
6064 Fournitures administratives		
6065 Livres, disques, cassettes, ...		
6067 Fournitures scolaires		
6068 Autres matières et fournitures	651,19	
611 Contrats de prestations de services		
6135 Locations mobilières		
615221 Bâtiments publics		
61551 Matériel roulant		
61558 Autres biens mobiliers		
6156 Maintenance		
6161 Multirisques	81,38	
6182 Documentation générale et technique		
6184 Versements à des organismes de formation		
6226 Honoraires		
6232 Fêtes et cérémonies		
6236 Catalogues et imprimés		
6247 Transports collectifs		
6247 Transports collectifs		
6251 Voyages et déplacements	773,08	
6256 Missions		
6261 Frais d'affranchissement		
6262 Frais de télécommunications	896,46	
627 Services bancaires et assimilés		
6283 Frais de nettoyage des locaux		
6288 Autres dépenses		
Charges de personnel (012)	34 920,00	
Personnel propre à la collectivité	34 920,00	
Personnel mis à disposition		
Autres		
Autres charges de gestion courante (65)	-	
6574 Subventions aux associations		
Autres dépenses		
Charges exceptionnelles (67)	-	
673 Remboursement sur titres antérieurs		
678 Autres dépenses exceptionnelles		
Dotations aux amortissements (042)	-	
Total des charges de fonctionnement	38 085,38	

Recettes de fonctionnement	CA 2019	Observations éventuelles
Produits des services, ventes diverses... (70)	8 541,00	
70632 Redevances à caractère de loisirs		
7067 Redevances des services périscolaires	8 541,00	
70878 Redevances par d'autres redevables		
Subventions et participations (74)	-	
7478 Subvention CAF (PSO)		
7478 Subvention CAF (PSEJ)		
7478 Subvention MSA		
Autres recettes de gestion courante (75)	-	
758 Divers		
Produits exceptionnels	-	
778 Divers		
Total des recettes de fonctionnement	8 541,00	

Coût de fonct. de la compétence transférée	- 29 544,38
---	--------------------